



Déclaration d'appui pour une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal

Pour endosser la déclaration d'appui pour une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal, afin d'y réaliser des futurs projets de logements sociaux, veuillez envoyer le nom de votre organisation à Céline Magontier du FRAPRU, à l'adresse celine@frapru.qc.ca. (S'il vous plait, mettre dans l'objet du courriel: Signature déclaration « À Montréal, le logement social, c'est vital ! ».)

Considérant que :

1. Le droit à un logement convenable a été reconnu comme faisant partie intégrante du Droit à un niveau de vie suffisant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966¹, pacte dont le Canada est signataire;
2. 45,7 % des ménages locataires sur l'île de Montréal vivent sous le seuil de pauvreté²;
3. 102 480 ménages locataires montréalais consacrent plus de la moitié de leur revenu pour se loger et que parmi eux, 53 000 sont à haut risque de se retrouver sans domicile, puisqu'ils en englobent plus de 80% dans les coûts de logement³;
4. 25 000 ménages sont sur la liste d'attente pour un HLM, selon l'Office Municipal d'Habitation de Montréal⁴;
5. Englobent plus de 30% de ses revenus pour se loger nuit à la réponse aux autres besoins de base (se nourrir, se vêtir, recevoir des soins).
6. Le phénomène de l'itinérance est colossal et toujours croissant à Montréal⁵. Selon les chiffres compilés par la Ville de Montréal, la fréquentation des ressources d'hébergement d'urgence est en hausse. Durant l'hiver dernier, un record de plus de 80 000 nuitées ont dû être offertes⁶.

¹ [Le droit à un logement convenable, fiche d'information n°21, Organisation des nations unies Droits de l'Homme \(ONU Habitat\), 2010](#)

² [Profil des ménages et des logements, Ville de Montréal, 2014](#)

³ [Profil des ménages et des logements, Ville de Montréal, 2014](#)

⁴ [Rapport annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal, 2015, p. 21](#)

⁵ [Bilan des activités 2015-2016 du réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal \(RAPSIM\)](#)

⁶ Données provenant des organismes du mécanisme de coordination des Services d'hébergement d'urgence (SHU) ; période de référence : du 15 décembre 2015 au 31 mars 2016.



7. Plus d'une famille montréalaise sur cinq avec enfants mineurs (39 300) vit dans un logement de dimensions inadéquates⁷;
8. Les valeurs foncières dans les quartiers centraux de Montréal ont augmenté de façon importante au cours de la dernière décennie, provoquant une hausse des loyers bien au delà de l'inflation et une gentrification importante;
9. Depuis de nombreuses années, plusieurs organismes, travaillant de près ou de loin, au développement du logement social à Montréal, demandent la constitution d'une réserve de terrains et de bâtiments auprès de la municipalité pour les retirer du marché et les mettre à l'abri de la spéculation et ainsi y faciliter la réalisation de nouveaux projets coopératifs et sans but lucratif d'habitation;
10. En 2015, la Ville de Montréal s'est doté d'un budget de 3 millions \$ sur trois ans (1 million \$ par année) à cette fin, soit un montant nettement insuffisant, voire dérisoire, compte tenu des besoins ainsi que du prix des terrains à Montréal;

Afin d'être en mesure de construire 22 500 logements sociaux au cours des 5 prochaines années, soit 4 500 unités par année, les soussignéEs demandent que la Ville de Montréal :

- Réserve pour le développement de logements sociaux ainsi que d'équipements collectifs et communautaires, 100% des sites lui appartenant déjà;
- Achète et mette en réserve à ces mêmes fins les sites publics excédentaires de même que des sites privés mis en vente, comme par exemple:
 - l'ancienne station service située au 690-700, rue Jarry ouest à Parc-Extension;
 - le terrain de l'ancienne cour de voirie de la rue Louvain (entre Christophe Colomb et Saint-Hubert) à Ahuntsic-Cartierville;
 - le terrain situé à l'intersection des boulevards Rodolphe-Forget et Perras, à Rivière-des-Prairies ;
 - l'ancien hippodrome Blue Bonnets sur le boulevard Décarie, à Côte-Des-Neiges;
 - l'ancien Hôpital Chinois, 7500, rue Saint-Denis, à Villeray, à Villeray;
 - l'Hôtel Dieu, situé au 3840, rue Saint-Urbain, au Plateau Mont-Royal;
 - la Canada Malting, située au 5022, Saint-Ambroise, dans Saint-Henri;
 - l'ancien CHSLD Jacques-Viger (anciennement Hôpital de la Miséricorde), situé au 1051, rue Saint-Hubert, à Ville-Marie;
 - le terrain de la Salette, situé au 7880, rue de la Salette, à Saint-Léonard;
 - l'ancienne usine Sucre Lantic, située à l'intersection des rues Sainte Catherine et Jeanne D'Arc, à Mercier Hochelaga-Maisonneuve.

⁷ [Rapport de la Direction de la santé publique de Montréal : Pour des logements salubres et abordables, 2015, p. 52](#)